

L'Echo, 23/06/2011 La recherche fédérale est sauvée du naufrage

Dans les différentes universités du pays, on pousse ce jeudi un "ouf" de soulagement. Certains y ajouteront un "C'est pas trop tôt". Le Conseil des ministres a donné son accord hier pour prolonger de cinq ans les "pôles d'attraction interuniversitaires" (PAI).

Ces pôles, financés par le fédéral, sont un des fleurons de la recherche fondamentale en Belgique. Créés en 1987, ils sont renouvelés tous les cinq ans. La dernière phase en date impliquait plus de 500 chercheurs de très haut niveau et 44 réseaux interuniversitaires. Les partenaires sont belges mais aussi étrangers. Or, ces PAI expiraient à la fin de cette année. Et leur reconduction était loin d'être acquise. La marge de manœuvre du gouvernement fédéral était limitée par les "affaires courantes". L'inspection des finances avait rendu un avis négatif. Surtout, les dissensions institutionnelles étaient bien présentes. L'essentiel de la recherche est déjà de la compétence des Régions ou Communautés. En Flandre, certains souhaitent attirer la recherche fédérale dans leur giron. Sans accord, des emplois de scientifiques étaient menacés, avec une possible "fuite des cerveaux" à la clé. Des recherches essentielles étaient menacées de devoir arrêter. Un exemple parmi d'autres: une analyse sur les mutations génétiques lors des maladies. L'équipe du professeur Pierre Vanderhaeghen, dernier lauréat du prix Francqui, est soutenue par ces PAI.

La raison l'a finalement emportée. Les PAI sont prolongés pour cinq ans, pour un budget de 156 millions d'euros (contre 143 millions lors de la phase précédente), répartis selon une clé Nord/Sud inchangée (56/44). Les établissements scientifiques fédéraux sont également associés à ces projets, à hauteur de maximum 7%. Les Communautés auront un membre supplémentaire au sein du "comité de pilotage" des pôles.

quid en cas de réforme?

Et que se passera-t-il si un hypothétique accord institutionnel vient confier aux Communautés la compétence de la recherche actuellement dévolue au fédérale ? "Il faudra renégocier l'accord entre Communautés, c'est tout à fait logique", souligne Sabine Laruelle (MR), ministre de la Politique scientifique. "La prolongation intervenue aujourd'hui ne présage donc en rien les évolutions institutionnelles futures", précise-t-elle. "Il était important de donner maintenant le signal aux chercheurs que leur projet allait pouvoir continuer en 2012: ce sont des programmes d'excellence, conduisant à plus de 2.000 publications scientifiques par an. Ils rentrent parfaitement dans la stratégie de Lisbonne", souligne Sabine Laruelle